

# Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :	Destinataires :	- Direction Générale des Services
- Stéphane Valat	Copies :	- Marie Mellac - Lionel Larré

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>11</b>

1. La CFVU a approuvé par 28 voix pour le procès-verbal de la séance du 12/05/2022 ;
2. La CFVU a approuvé à l'unanimité la désignation des représentants élus étudiants :
  - Pour le bureau de la CFVU  
EBM : L.A LHERMITTE, P. BIORET, B. DIRIK, C. ESTEVES-LEANDRO,  
Le point levé : R. CADET, P. BERNUS ;
  - Pour la CViE : à désigner par Monsieur le président de l'université ;  
2 représentant EBM,  
1 représentant le point levé,  
1 représentant FAGE.
  - Pour la commission FSDIE-projets  
EBM : C. Rodriguez, B. CHAMPION
  - Pour la commission Aides sociales  
EBM : P. A LE MAT, S. LESTANG-COSSON
  - Pour la CODALA  
EBM : A. RAULET, le point levé : L. PORTELLA
  - Pour la commission césure  
EBM : A. BARROS  
Pour la commission FSP  
EBM : A. BARROS
3. La CFVU a approuvé à l'unanimité la désignation de D. ARCELIN, représentant élu Biatss pour siéger à la commission césure ;
4. La CFVU a approuvé à l'unanimité l'accord de double diplôme entre l'université Bordeaux Montaigne et l'Università Ca'Foscari Venezia ayant pour objet le parcours "Recherches philosophiques sur la nature, l'homme et la société" de la mention de master Philosophie et de la Laurea Magistrale en "Scienze filosofiche" ;
5. La CFVU a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et l'Ambassade de la République de Corée en France ayant pour objet le Diplôme Universitaire « Didactique du Coréen Langue Etrangère » ;
6. La CFVU a donné un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du conseil d'administration de l'université Bordeaux Montaigne relatif aux critères généraux d'exonération des droits d'inscription et de certains frais de formation ;

- 
7. La CFVU a adopté par 26 voix pour la délibération portant approbation de la limitation du nombre d'inscriptions en formations non diplômantes de préparation aux concours du 2nd degré ;
  8. La CFVU a approuvé le règlement des études qui entrera en vigueur à la rentrée 2022,

Pessac, le 21/06/2022.

Le Président de l'université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel Larré